

Réponse du Conseil administratif du 5 décembre 2024 à la question écrite du 7 février 2024 de M^{mes} et MM. Fabienne Beaud, Luc Zimmermann, Oana Cotoi, Anne Carron, Roger Gaberell, Jean-Luc von Arx et Alain de Kalbermatten: «Le suivi du Plan lumière».

TEXTE DE LA QUESTION

En février 2022, le Conseil administratif a proposé une Stratégie climat pour notre ville, dont l'un des objectifs était de prendre en compte l'impact de l'éclairage sur tout organisme vivant. En septembre 2022, une stratégie comprenant un Plan lumière, qui intègre une reconsidération des zones causant une pollution lumineuse trop importante, a été adoptée. Or, à ce jour, de nombreux habitants se plaignent de cette nuisance sans que le département entende leurs doléances. Pourrions-nous savoir quels sont les projets en cours?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En préambule, le Conseil administratif rappelle que la révision du Plan lumière a été validée en mai 2021. Son objectif principal est l'intégration d'une trame noire (se référer à l'annexe 1) permettant l'identification des endroits où il est nécessaire de rétablir les corridors noirs, interrompus à cause de l'éclairage artificiel.

Ainsi, des zones de conflits (endroits les plus impactés par des sources lumineuses) ont été identifiées. Dorénavant, il s'agit de trouver la meilleure solution entre l'extinction complète qui serait la plus efficace en faveur de la faune et notamment des chiroptères et les besoins d'éclairage pour que ces sites restent accueillants afin de garantir les usages de chacune et de chacun.

Afin de parvenir à des solutions adaptées pour tout organisme vivant, un travail visant à proposer une méthodologie pour la restauration de la trame noire a été mené depuis août 2022. Les différentes étapes de ce travail sont définies à l'annexe 2. Les démarches participatives sont des éléments très importants de ce travail. En effet, au regard de la trame noire, la lumière est une contrainte.

Il est capital de comprendre à quel endroit et à quel moment l'éclairage est nécessaire pour un sentiment de sécurité et de bien-être optimal, en fonction de la typologie du site étudié (de la sécurité routière ou du sentiment de sécurité sur un pont, du confort et du bien-être en centre urbain ou dans un parc).

La démarche participative, au travers d'ateliers en salle et sur site, a permis de vivre, d'une part, une expérience commune, de comprendre et d'analyser les comportements individuels et collectifs d'usagères et d'usagers mis en situation,

et, d'autre part, d'observer quels sont les niveaux d'éclairage minimaux acceptables selon les usages habituels ou ponctuels des participantes et des participants.

Le Conseil administratif vous invite à consulter le document complet intitulé «consulter la méthodologie de restauration de la trame noire» sous le lien suivant:

www.geneve.ch/plan-lumiere.

La phase «tests» découle de tout le travail réalisé en amont décrit ci-dessus. Elle sera mise en place durant le printemps et l'été 2025. Les sites retenus se trouvent en zones de conflits et pourront servir d'exemple de mise en œuvre pour d'autres sites similaires en Ville de Genève ou d'autres communes du canton de Genève. Il s'agit du pont des Acacias, du parc des Cromptes et de la Petite Rade, sous réserve des travaux de la future passerelle du Mont-Blanc.

Afin d'être le plus utile et instructif possible, les tests seront suivis du point de vue de l'impact sur la faune (écoutes des chauves-souris «avant et pendant» les tests) et des usagères et des usagers (enquêtes sur site).

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif précise ci-après les tests proposés:

TEST 1: La sobriété technologique ou «solution de base simple»

L'enjeu de cette proposition est d'apporter la réponse la plus sobre du point de vue technologique. L'objectif est de limiter les changements de matériels et des technologies qui doivent être mises en œuvre.

Cela peut impliquer:

- la réutilisation ou l'adaptation du matériel existant, afin d'éviter la fabrication de nouveaux matériels et les coûts de production que cela peut impliquer;
- pas ou peu de programmation pour éviter les coûts d'investissement et de maintenance des systèmes de gestion;
- l'extinction, en enlevant le fusible, d'un ou de plusieurs luminaires jugés non indispensables.

TEST 2: La sobriété énergétique ou «solution technologique»

L'enjeu de cette proposition est d'apporter une réponse plus nuancée que la précédente, mais moins ambitieuse, dans le cadre de la restauration de la trame noire.

Cela peut impliquer:

- le remplacement de certains matériels anciens et donc énergivores par des matériels de dernière génération, à LED et aux optiques précises et bien définies pour éclairer uniquement où cela est nécessaire;

- l'utilisation de systèmes de programmation ou de détection afin de limiter les consommations et d'éclairer uniquement quand cela est nécessaire, en maîtrisant plus finement les niveaux d'éclairage.

Financements

L'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) dispose d'un montant global à la disposition des communes pour supporter toute mesure de restauration de la trame noire. Cet office a déjà soutenu financièrement, à hauteur de 50 000 francs, les études pour la méthodologie reproductible de la restauration de la trame noire décrite dans cette réponse écrite. Les propositions de tests ici présentées découlent directement de ce travail.

Actuellement, une nouvelle convention entre l'OCAN et la Ville de Genève est en cours de discussion. Par ailleurs, le financement de la totalité ou d'une partie des tests proviendra de la proposition PR-1598. En effet, cette dernière, présentée à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 27 février dernier, concerne en partie les études et les mises en œuvre de la restauration de la trame noire. Il est à noter que ce projet d'investissement a été voté par le Conseil municipal en date du 25 juin 2024.

Dès les tests terminés, une analyse de la meilleure option sera réalisée et le projet définitif pourra être mis en place courant 2026 ou 2027. En parallèle, en cas de bonne acceptation des tests, les autres sites similaires pourront recevoir les mêmes aménagements, ceux-ci bénéficiant de toute l'expérience acquise préalablement.

En cas d'intérêt de votre part pour participer aux enquêtes sur site pendant les phases de tests, vous pouvez vous annoncer au Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) en écrivant à: agcm@geneve.ch et en indiquant dans le titre «restauration de la trame noire/participation aux enquêtes sur site en 2025».

Enfin, concernant les plaintes formulées par les habitantes et habitants portant sur des nuisances d'éclairage spécifiques, l'AGCM les prend toutes en compte, effectue une analyse détaillée des possibilités techniques permettant de les réduire ou supprimer, et effectue les travaux quand ceux-ci sont possibles.

Le Conseil administratif espère ainsi avoir répondu aux interrogations de cette question écrite.

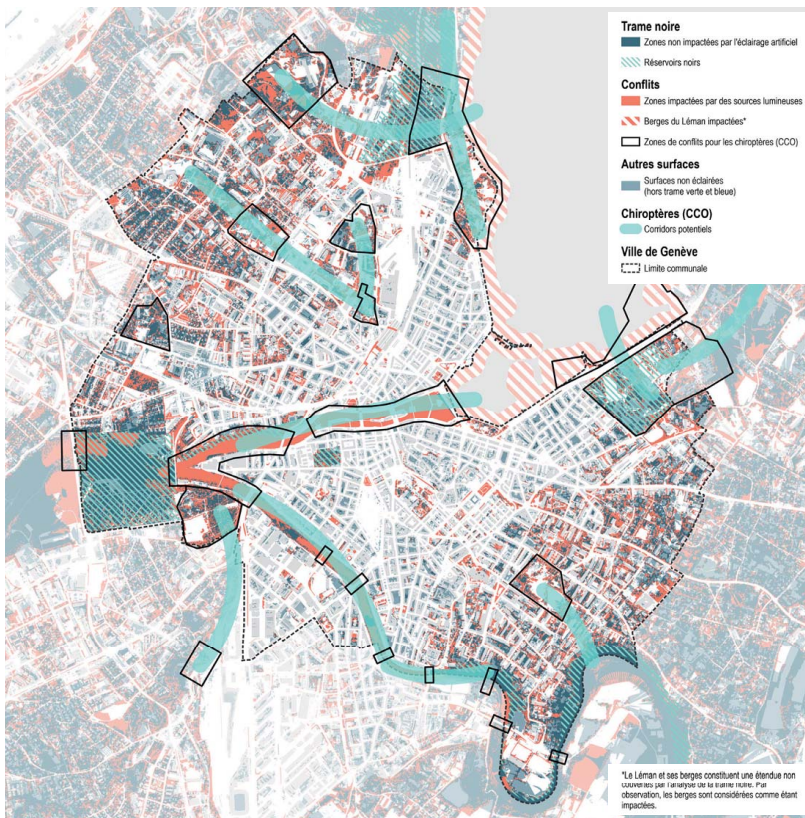
Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Frédérique Perler

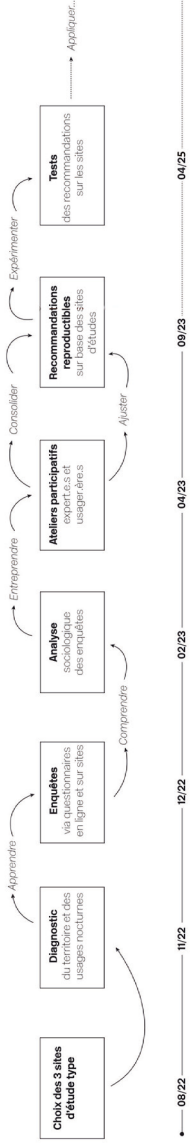
Annexes mentionnées

ANNEXE 1



Trame noire en Ville de Genève - HEPIA 2020

ANNEXE 2



GENEVE FRAME NOIRE_PREPARATION DES TESTS

février 2024 © RADIANCE 35

Ligne de temps_ Extrait de la méthodologie de reproduction pour la restauration de la trame noire



QE-745 / octobre 2024